Contrat local de santé





Bilan et Perspectives à fin 2020





Un an après le démarrage du contrat local de santé



Qu'est-ce qu'un contrat local de santé ?

Les contrats locaux de santé (CLS) ont vocation à renforcer les partenariats sur un même territoire dans l'objectif de mieux prendre en charge la santé des habitants, de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.

Outils de mise en œuvre du projet régional de santé, ils sont conclus entre l'Agence régionale de santé (ARS) et les collectivités territoriales à partir d'un diagnostic établi de façon concertée. C'est également un engagement pour coordonner davantage les interventions des différents acteurs locaux de santé sur leur territoire, que ce soit en matière de prévention, promotion de la santé, d'accès aux soins ou d'accompagnement médico-social.

Le CLS est un dispositif innovant et intersectoriel en matière de santé. C'est un outil de contractualisation transverse ayant pour objectif d'articuler les différentes politiques en matière de santé afin de répondre à des enjeux sanitaires. Il permet de consolider le partenariat local sur les questions de santé, soutient les dynamiques locales et facilite l'émergence de projet en santé sur le territoire.

Le CLS est le document de contractualisation par lequel les partenaires s'engagent, chacun en fonction de ses compétences, missions et moyens, à faciliter et à suivre la mise en œuvre des actions ciblées.

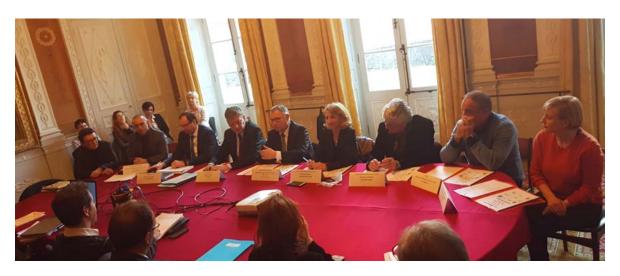
Cinq CLS sont d'ores et déjà conclus en Drôme permettant de couvrir 40% de la population du département.

Le CLS en bref:

- 5 ans
- 10 signataires
- 3 axes
- 13 fiches action
- 42 objectifs
- Plus d'une centaine d'actions

Le Contrat Local de Santé du Diois

En s'appuyant sur un diagnostic local de santé, réalisé avec l'appui de l'Observatoire régional de la santé (https://www.paysdiois.fr/wp-content/uploads/2019/09/Diagnostic_complet_092016.pdf), les partenaires du territoire se sont mobilisés pour élaborer le contrat local de santé du Diois (https://www.paysdiois.fr/wp-content/uploads/2021/03/Contrat-local-de-Sant%C3%A9_2019.pdf) qui a été signé le 21 Janvier 2019 pour une durée de cinq ans.



Il rassemble 10 signataires : la Communauté des communes du Diois, l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes, la Préfecture de la Drôme, le Conseil départemental de la Drôme, le centre hospitalier Drôme Vivarais, le centre hospitalier de Die, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Caisse d'allocation familiale (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA) et l'Académie de Grenoble.





















Contrat Local de santé

Une coordinatrice



SONIA ROCHATTE 04 58 17 44 62 sonia.rochatte@paysdiois.fr

Le développement et l'atteinte des objectifs d'un CLS nécessitent un pilotage solide permettant à la fois de fédérer et de coordonner des acteurs nombreux et divers dans la durée, mais aussi de veiller à la mise en œuvre opérationnelle des actions, d'assurer leur suivi et leur évaluation.

Dans ce cadre, Sonia ROCHATTE, coordinatrice du CLS, dont le poste est cofinancé par la Communauté des communes et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, a pris ses fonctions le 1er Juillet 2019.

Les missions de la coordinatrice :

- Préparer les instances de gouvernance co-pilotées par l'ARS et la Communauté de communes
- Animer des groupes de travail en fonction des thématiques identifiées dans le contrat
- Favoriser l'identification au niveau local des besoins de santé de la population intégrant une analyse des déterminants de l'état de santé lié aux conditions de vie
- Soutenir la conception, le développement et la mise en œuvre des actions du CLS en veillant à leur cohérence au niveau local avec les autres démarches territoriales et avec les orientations de l'ARS
- Favoriser la communication autour de la démarche et des actions du CLS
- Contribuer à la capitalisation des connaissances, expériences et savoir-faire
- · Soutenir et développer les partenariats au niveau local en veillant à l'intersectorialité
- Susciter et appuyer la participation des habitants
- Rendre des comptes (bilans d'activités, synthèses des instances de travail, compte-rendu de réunions)
- Assurer des reportings réguliers de l'état d'avancement des travaux auprès de l'Agence régionale de santé et de la Communauté de communes et alerter en cas de difficultés.

Cinq axes prioritaires ont été définis pour l'année 2020 :

- Offre de soins « de ville » et relations avec l'hôpital
- Santé des femmes
- Santé mentale
- Santé précarité
- Autonomie

A NOTER : Des travaux parallèles sont conduits avec les partenaires du territoire au-delà de ces 5 priorités.

ZOOM sur la gouvernance du CLS

Plusieurs instances, dont Sonia ROCHATTE a la charge d'organiser, ont été mises en place afin de suivre la démarche et de favoriser son appropriation par l'ensemble des acteurs concernés du territoire :

- Un comité de pilotage, qui se réunit 2 fois par an, composé de l'ensemble des signataires du contrat ainsi que l'Espace social et culturel du Diois
- Un comité technique, qui se réunit 3 fois par an, associant les représentants opérationnels des signataires ainsi que l'Espace social et culturel du Diois
- Un comité de suivi, qui se réunit au minimum 2 fois par an, porté par l'ARS, la Sous-préfecture et la Communauté des communes, chargé de l'élaboration et du suivi de la feuille de route de la coordinatrice
- Des groupes de travail spécifiques associant plus largement les professionnels du territoire, et ce, selon les sujets traités



Offre de soins de proximité et relation ville & hôpital





Les objectifs du contrat local de santé

- Promouvoir l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé
- Favoriser le lien entre les professionnels de ville et l'hôpital
- Déployer le projet médical et de soins du centre hospitalier de Die (2019-2023) http://www.ch-die.fr/projet_etablissement.html
- 66 professionnels impliqués dans le projet de CPTS
- 6 réunions de concertation effectuées avec les professionnels de santé
- 3 professionnels de santé rencontrés en vue d'une future installation
- Une Maison de santé pluri professionnelle (MSP) en cours de construction
- Une plaquette de l'offre de soins hospitalière élaborée par le centre hospitalier et disponible sur le site : <u>www.ch-die.fr</u>

Les professionnels de santé « de ville » (médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, infirmiers, professionnels paramédicaux) exerçant comme praticiens libéraux sur le territoire du Diois, possèdent une habitude de travail en coopération acquise de longue date. Celle-ci a permis, en lien avec le centre hospitalier de Die, de formaliser en 2020 un pré-projet de *Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)* qui a été validé par l'Agence régionale de santé et la Caisse primaire d'Assurance maladie.

Qu'est-ce qu'une CPTS?

Une CPTS a vocation à structurer l'offre de santé ambulatoire sur un territoire en lien avec le sanitaire, le médico-social et le social pour mieux relever les défis de l'organisation de l'accès aux soins, des parcours et de promouvoir les prises en charges ambulatoires.

- > Plaquette de présentation : https://fr.calameo.com/read/0046915085284d32ec987 Les missions obligatoires sont les suivantes :
 - Faciliter l'accès à un médecin traitant
 - Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville
 - Organiser des parcours pluri professionnels autour du patient.
 - Développer des actions territoriales de prévention.

Une forte mobilisation pour maintenir et attirer, en nombre suffisant, des professionnels de santé sur le territoire est mise en œuvre. A ce titre, la priorité est de favoriser l'installation de nouveau praticien dans le Diois, compte tenu du départ récent de 3 médecins généralistes. Dans ce cadre, des nombreux outils ont été élaborés pour renforcer l'attractivité du territoire (logement, accompagnement du conjoint, garde d'enfant, etc.).

Une maison de santé de santé pluri professionnelle, constituée d'une équipe de 18 professionnels, permettra de renforcer la dynamique d'exercice regroupé.

A NOTER : Le Diois est classé en zone d'intervention prioritaire (ZIP), assurant un accès à l'ensemble des aides de l'ARS et de l'Assurance maladie, ainsi que des exonérations fiscales.

- Un projet de CPTS impliquant 66 professionnels
- Ouverture de la Maison de santé pluri professionnelle (MSP) dans la ZAC Chanqueyras
- · Favoriser l'accueil de médecins « stagiaires » ou souhaitant s'installer sur le territoire

Contrat local de santé

Santé des femmes





Les objectifs du contrat local de santé

- Améliorer l'accès à la contraception, au dépistage des cancers féminins et à un suivi gynécologique régulier des femmes dioises
- Améliorer la lisibilité du parcours des femmes enceintes
- 7 réunions de groupe de travail « santé des femmes », réunissant 20 structures
- Mise au point d'un répertoire, pour les professionnels, des ressources dédiées
- à l'accompagnement des femmes victimes de violences
- · Amélioration de l'accès à la mammographie
- Un centre périnatal de proximité et de pédiatrie (CPP) offrant un véritable service de proximité et dont l'activité monte en charge (consultations gynécologiques et obstétriques, sage-femme, pédiatres)

Repères 2020

Le thème de la santé des femmes recouvre une diversité de préoccupations sur le territoire du Diois :

- suivi avant, pendant et après l'accouchement,
- accompagnement pour les femmes victimes de violences,
- prévention en matière de contraception
- accès à l'IVG (interruption volontaire de grossesse)
- dépistage des cancers féminins, etc.

Un groupe de travail, rassemblant les acteurs du territoire, dédié à la « santé des femmes » s'est mis en place. La thématique des violences faites aux femmes a été priorisée afin, d'une part, d'objectiver ce phénomène sur le Diois et, d'autre part, de renforcer la prévention, le repérage et l'accompagnement.

A NOTER: la période du confinement, dans le cadre de la crise sanitaire, a constitué un moment de vigilance particulière. De nombreuses actions de sensibilisation en partenariat avec la gendarmerie et les acteurs locaux ont été renforcées.

- Actualisation de la plaquette des ressources du territoire en matière de santé des femmes
- Travaux sur l'accès à la contraception

Santé mentale



Les objectifs du contrat local de santé

- Renforcer les facteurs de protection du mal être
- Améliorer le repérage des personnes en souffrance psychique
- Faciliter la prise en charge et l'accompagnement des personnes en souffrance psychique
- Pour les jeunes, améliorer l'accès à l'information, le repérage et la prise en charge des situations de mal être et des consommations problématiques
- 7 réunions de réseaux « prévention du suicide » et « prévention des conduites addictives »
- 1 fiche action spécifique au Diois inclus dans le projet territorial de santé mentale Drôme-Ardèche (PTSM)
- Mise en place d'une équipe mobile de gérontopsychiatrie
- Mise en place d'une équipe mobile psychiatrie dédiée aux 16-18 ans sur Crest et Die
- Continuité des actions proposées par l'Espace jeunes en direction des jeunes du territoire, y compris pendant les périodes de confinement avec des propositions nouvelles, et notamment dédié à l'accompagnement à la santé physique et psychique des jeunes du Diois
- Lancement d'un programme de prévention de l'entrée dans le tabagisme, via le développement des compétences psychosociales, à destination des 9-12 ans
- Augmentation du temps de psychologue intervenant au sein de la Mission Locale

L'accès à une offre de santé mentale constitue également un enjeu important pour les habitants du Diois.

Afin de mettre en lien les acteurs du territoire et les ressources spécialisées en santé mentale, des réseaux se sont constitués, depuis plusieurs années - l'un dédié à la prévention du suicide et l'autre à la prévention des addictions. Ils se réunissent régulièrement à l'initiative de l'Espace social et culturel du Diois et de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS). Ils ont fait la preuve de l'efficacité d'une mise en lien et d'un échange régulier entre partenaires par le développement d'une culture commune sur les thèmes relatifs à la santé mentale.

Par ailleurs, dans le cadre du projet territorial de santé Drôme Ardèche (PTSM), une action spécifique au Diois a été ciblée, permettant ainsi d'inscrire des objectifs d'amélioration de l'offre en santé mentale. Une véritable dynamique s'est engagée sur le territoire avec l'implication des professionnels et en particulier les professionnels du centre hospitalier Drôme-Vivarais intervenant au sein des antennes dioises du centre médico-psychologique (CMP) pour adultes et enfants.

- Travaux préparatoires à la mise en place :
 - des 3 formations relatives à la prévention du suicide (sentinelles, évaluation-orientation et interventions de crise)
 - du Conseil Local en Santé Mentale
- Renforcement des permanences du CMP
- Développement d'actions de prévention des addictions à destination des jeunes

Santé précarité



Les objectifs du contrat local de santé

- Évaluer les besoins des populations les plus marginalisées, faciliter l'accès aux droits et aux soins et réfléchir à l'intérêt de solutions nouvelles pour « aller vers » les personnes qui en ont besoin
- Informer les professionnels et les publics des dispositifs existants
- Conduire la politique de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique et améliorer le repérage des situations « à risque »
- Initier une réflexion et réaliser des propositions sur des expériences en « transport santé »
- 3 réunions du groupe de travail « santé- précarité » (mobilisant 22 partenaires) et maintien du lien entre partenaires pendant le confinement,
- Démarrage en décembre 2020 de l'actualisation de l'analyse des besoins sociaux par le CCAS de Die, à laquelle le CLS est associé pour une perspective d'action sociale intercommunale

epères 2020

Un groupe de travail « santé-précarité » a été mis en place, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés dont l'Espace social et culturel du Diois et le Centre communal d'action sociale de la ville de Die, qui gère notamment l'accueil de jour de Die. Des actions telles que l'accès et l'organisation de l'aide alimentaire ont été renforcées compte tenu de la crise sanitaire.

Les personnes en situation de précarité étant souvent plus éloignées des actions et messages de prévention, un travail a été initié pour leur en faciliter l'accès.

- Poursuite de la concertation autour du sujet de l'aide alimentaire en associant l'ensemble des acteurs concernés, offreurs de denrées et distributeurs, pour répondre aux besoins du territoire.
- Préparation de la mise en place d'un médiateur santé sur le territoire dont le rôle est d'améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins de populations en situation de précarité. Le médiateur santé travaille à la fois avec les populations et avec les professionnels du système de santé : les médiateurs de santé jouent le rôle d'interface temporaire pour construire à terme un accès facilité au système de droit commun.
- Envisager de renforcer l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
- Une réflexion est en cours concernant la mise en place d'un dispositif d'action sociale intercommunal qui permettrait d'améliorer l'égalité territoriale sur l'ensemble du Diois dans l'accès aux dispositifs d'action sociale.

Autonomie





Les objectifs du contrat local de santé

- Améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes âgées isolées
- Développer des actions de prévention de la perte d'autonomie
- Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- Faciliter les déplacements
- Améliorer l'aide aux proches aidants de personnes en perte d'autonomie
- 5 commissions de travail « vieillissement »
- 6 réunions organisées par le coordonnateur autonomie prévention (CAP) du conseil départemental
- De nombreux projets financés dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)
- Évaluation des besoins et difficultés des collectivités liées au repérage et à l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie lancée en novembre 2020

lepères 2020

La réponse aux besoins des habitants du territoire en perte d'autonomie (personnes âgées et/ou en situation de handicap), constitue une piste d'action nécessaire du fait de la démographie du Diois.

Un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires est en cours, en lien avec le Conseil départemental et l'Espace social et culturel du Diois, acteur de l'animation territorial sur ce champ.

Durant la période de confinement des actions ont été déployées :

- le projet « pelote 2.0 », mis en place par l'espace socioculturel du diois : visioconférences à vocation intergénérationnelle sur divers sujets (sportifs, culturels)
- des groupes de parole « aide aux aidants » porté par le Conseil départemental proposant, par exemple, des séances de sophrologie par téléphone

- Faire connaître aux acteurs de première ligne (maires, secrétaires de mairie, espaces de vie sociale) les ressources existantes favorisant l'accès aux droits des personnes en perte d'autonomie
- Améliorer les connaissances des acteurs du territoire sur les ressources spécifiques à destination des personnes en perte d'autonomie ou en prévention de la perte d'autonomie : sport santé, etc.
- Assurer un suivi ainsi qu'une veille des projets et porteurs de projets potentiels pour des financements de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) en mettant en place un comité de pilotage animé par le Coordonnateur Autonomie Prévention (CAP) du conseil départemental
- Projet « Diois connecté » : regroupement des 4 structures labellisées « tiers lieux » numérique afin de proposer une offre harmonisée et notamment à destination du public âgé (ex du PASS numérique).

Synthèse et Perspectives

D'autres sujet abordés dans le CLS

Il est important de souligner qu'au-delà des 5 axes prioritaires précités, le CLS prend également en compte les thèmes tels que la mobilité, l'alimentation, le logement et la préservation de l'environnement. Cela garantit une approche globale de la santé, agissant sur plusieurs déterminants et offrant à chaque habitant du Diois les moyens de prendre soin de sa santé.



Une démarche partenariale

Depuis sa signature, le CLS a créé une véritable dynamique partenariale sur le territoire. Afin de l'objectiver, une évaluation à mi-parcours du contrat local de santé est prévue en 2021. Cette évaluation permettra également d'identifier le degré de réalisation des objectifs et des nombreuses actions qui en découlent et fera l'objet d'une publication spécifique.

Des travaux déjà bien engagés

A ce jour, sur les 42 objectifs du CLS (Cf. diagramme pages suivantes) :

- 11 objectifs sont atteints
- 20 objectifs sont en cours
- 11 objectifs restent à engager



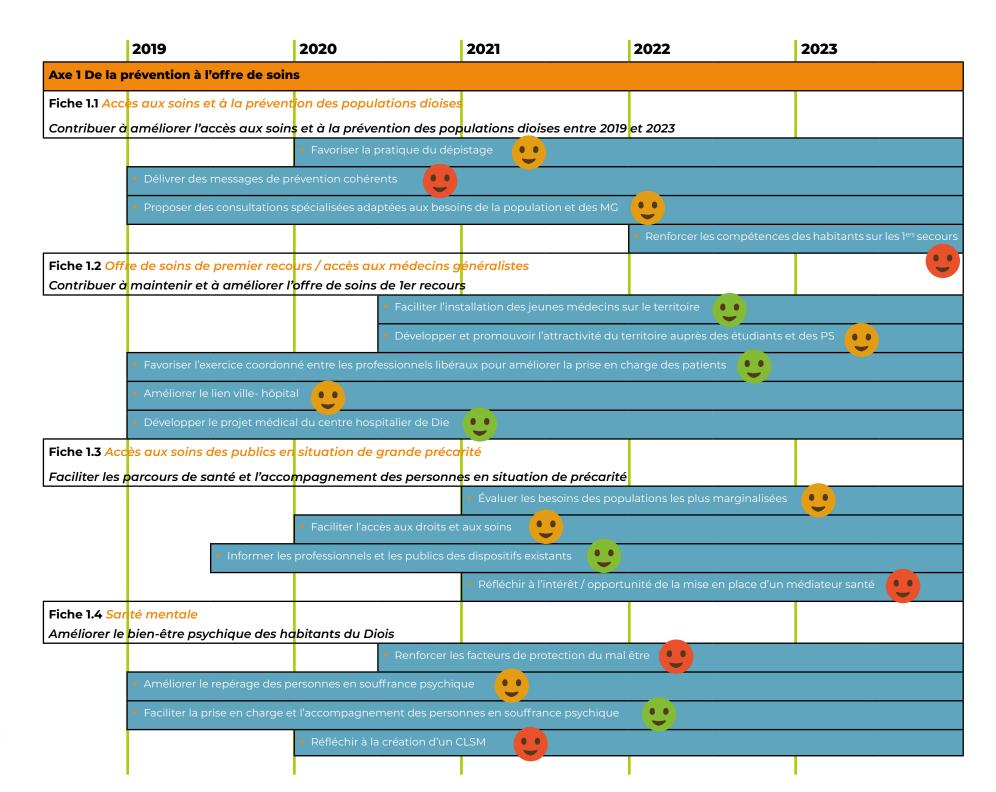


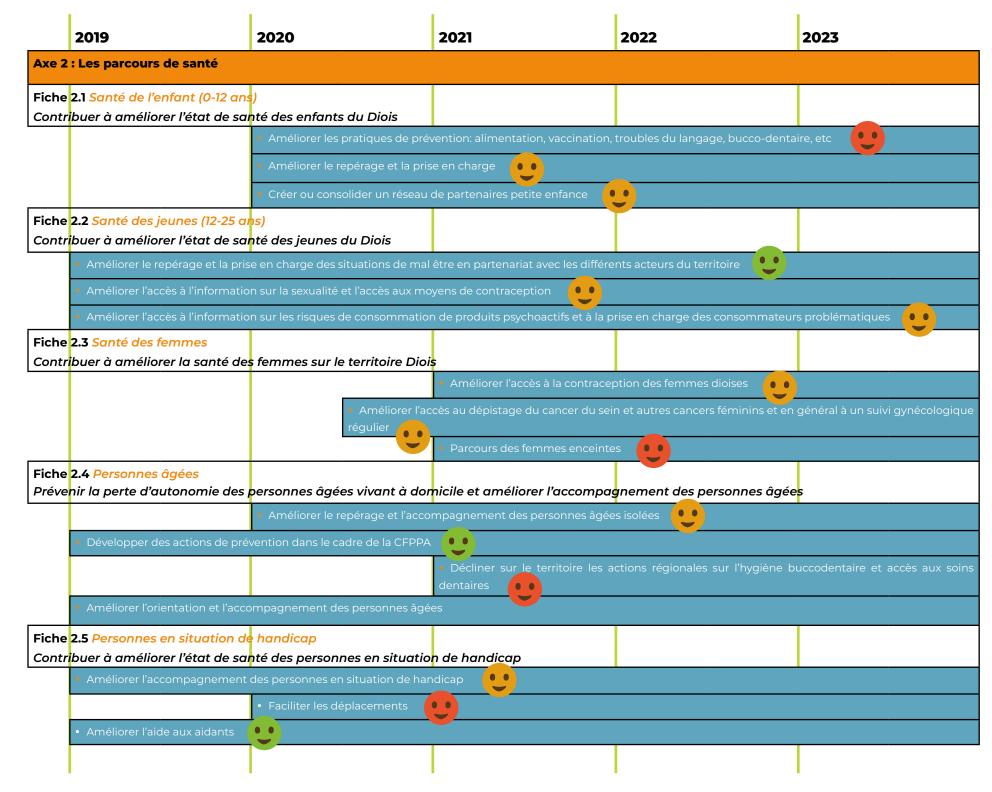


Les priorités de la feuille de route 2021 :

- Offre de soins de proximité et relation ville & hôpital
- Santé des femmes
- Santé mentale
- Santé précarité
- Autonomie







	2019	2020	2021	2022	2023	
Axe 3 : Santé environnementale						
	1.1 Logement précaire et san					
Contribuer à réduire l'impact d'un l <mark>o</mark> gement dégradé sur la santé des populations dioises dans les cinq prochaines années						
	• Animation de la politique lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique					
	Améliorer le repérage des situations à risque en mobilisant les acteurs de santé et médico sociaux existants					
				Sensibiliser et agir sur les risqu rieur et les bonnes pratiques pou	ues liés à la pollution de l'air inté- ur l'améliorer	
				 Faire connaître et inciter à l'in environnement intérieur) 	tervention de CEI (Conseiller en	
Fiche 3	3.2 Qualité de l'eau potable					
Assurer à la population la distribut <mark>i</mark> on d'une eau saine issue de ressources protégées / Contri <mark>buer à la coordination des po</mark> litiques publiques en faveur de la protection de la production e <mark>t</mark> de la distribution d'eau dest <mark>i</mark> née à la consommation humaine						
		Assurer la protection des ressources en eau potable				
		• Améliorer la qualité de l'eau distribuée dans les situations de non-conformité avérée avec les normes sanitaires en priorité pour les paramètres bactériologiques.				
Fiche 3	3.3 Qualité des eaux de baign	ade				
Sur les	3 sites de baignade : amélio	rer la qualité de l'eau, préven	ir l'exposition des baigneurs	en cas de pollution, réduire l	e risque de pollution	
	• Restaurer la qualité des eaux ¡	pour un usage de la baignade	•			
Fiche 3	3.4 Transport et mobilité					
	ouer à améliorer l'accès géo lité-transport»	graphique aux soins et à la p	révention des populations d	ioises par la prise en conside	ration du déterminant «ac-	
			Initier une réflexion et réaliser	des propositions sur des expérien	ces en « transport santé »	
			• Favoriser la mobilité active	•		
ı					l	

Contrat de santé

Bilan et Perspectives à fin 2020







Communauté des Communes du Diois 42 rue Camille Buffardel - 26150 Die

Téléphone: 04 75 22 29 44 Courriel: contact@paysdiois.fr

www.paysdiois.fr

Rédaction: Sonia ROCHATTE, coordinatrice du Contrat Local de Santé

Crédit Photos et Illustrations : CCD, Isa ALLEMAND, pressfoto-freepik Réalisation graphique et mise en page : Isa ALLEMAND - CCD